

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **NR 21**

Société en commandite par actions  
au capital de 1 475 420 €  
87 rue de Richelieu  
75002 Paris

## **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de commissariat aux comptes  
au capital de 2 271 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre  
RCS Nanterre B 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## **NR 21**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société NR 21,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NR 21 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les incidences des changements de méthode comptable induits par la première application du règlement ANC n° 2022-06 sur la modernisation des états financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### **Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

##### ***Désignation du commissaire aux comptes***

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société NR 21 par votre assemblée générale du 25 septembre 2019.

Au 31 décembre 2025, Grant Thornton était dans la 7<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2026

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Laurent Bouby  
Associé

# 1.1 ETATS FINANCIERS

## Compte de résultat en liste

Rubriques (en milliers d'euros)	2025	2024
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<b>Chiffre d'affaires net</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	121,3	116,3
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
<b>Dotations d'exploitation</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations		
Dotations au provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		0,0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>121,3</b>	<b>116,3</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(121,3)</b>	<b>(116,3)</b>

## Compte de résultat en liste (suite)

Rubriques (en milliers d'euros)	2025	2024
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
De participation	270,7	331,6
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>Produits financiers</b>	<b>270,7</b>	<b>331,6</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		4,6
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>Charges financières</b>		<b>4,6</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>270,7</b>	<b>327,1</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>149,4</b>	<b>210,7</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>Total des produits</b>	<b>270,7</b>	<b>331,6</b>
<b>Total des charges</b>	<b>121,3</b>	<b>120,9</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>149,4</b>	<b>210,7</b>

## Actif

Rubriques (en milliers d'euros)	Montant Brut	Amortissements Provisions	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances at comptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	6 101,0		6 101,0	5 917,9
Charges constatées d'avance	0,1		0,1	0,1
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres	3,1		3,1	3,1
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	0,4		0,4	28,7
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 104,5</b>		<b>6 104,5</b>	<b>5 949,7</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 104,5</b>		<b>6 104,5</b>	<b>5 949,7</b>

## Passif

Rubriques (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé 334 591,8)	1 476,4	1 476,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 828,7	4 828,7
Écarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	126,7	126,7
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(507,0)	(717,8)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>149,4</b>	<b>210,7</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 074,2</b>	<b>5 924,8</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,1
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,3	24,8
Dettes fiscales et sociales		
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>30,4</b>	<b>24,9</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF</b>	<b>6 104,5</b>	<b>5 949,7</b>

## Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net</b>	<b>149</b>	<b>211</b>
+ Amortissements et provisions		
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		
+ Moins-values de cession, nettes d'impôt		
+ Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(271)	(327)
<b>= Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(121)</b>	<b>(116)</b>
<b>- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(5)</b>	<b>9</b>
Stocks et en-cours		
Autres Créances		
Autres débiteurs		
Fournisseurs	(5)	9
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>(116)</b>	<b>(125)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>		
Corporelles et incorporelles		
Financières		
<b>Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts</b>		
Corporelles et incorporelles		
Financières		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentations de capital en numéraire		
Variation des comptes courants	88	153
Remboursements d'emprunts		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>88</b>	<b>153</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>(28)</b>	<b>28</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (D)</b>	<b>32</b>	<b>4</b>
<b>Trésorerie à la clôture (A + B + C + D)</b>	<b>3</b>	<b>32</b>

## Tableau d'évolution des capitaux propres (en euros)

(En euros, excepté le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital	Autres fonds propres	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
<b>Clôture au 31/12/2023</b>	<b>73 771</b>	<b>20</b>	<b>1 475 420</b>	<b>1 000</b>	<b>4 828 694</b>	<b>126 667</b>	<b>(909 720)</b>	<b>191 961</b>	<b>5 714 022</b>
Affectation du résultat 2023							191 961	(191 961)	
Augmentation de capital									
Parts de commandités									
Prime d'émission									
Résultat 31/12/2024								210 729	210 729
<b>Clôture au 31/12/2024</b>	<b>73 771</b>	<b>20</b>	<b>1 475 420</b>	<b>1 000</b>	<b>4 828 694</b>	<b>126 667</b>	<b>(717 760)</b>	<b>210 729</b>	<b>5 924 751</b>
Affectation du résultat 2024							210 729	(210 729)	
Augmentation de capital									
Parts de commandités									
Prime d'émission									
Résultat 31/12/2025								149 405	149 405
<b>Clôture au 31/12/2025</b>	<b>73 771</b>	<b>20</b>	<b>1 475 420</b>	<b>1 000</b>	<b>4 828 694</b>	<b>126 667</b>	<b>(507 031)</b>	<b>149 405</b>	<b>6 074 156</b>

Résultat par action (en euros)

	Nombre d'actions	Résultat de l'exercice	Résultat par action
Clôture 31/12/2023	73 771	191 961	2,602
Clôture 31/12/2024	73 771	210 729	2,857
Clôture 31/12/2025	73 771	149 405	2,025

---

## 1.2 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

---

**Code de commerce articles L. 123-13 à L. 123-21 et R. 123-195 à R. 123-198, Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, règlement de l'ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général notamment modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06, 2023-05 et 2023-08.**

NR 21 est une Société en Commandite par Actions dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, Compartiment C. Le siège social est situé 87, rue de Richelieu à Paris.

Les notes annexes sont établies en euros sauf indication contraire. Ces comptes annuels ont été établis pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

- Total bilan 6 104 522 euros
- Chiffres d'affaires 0 euros
- Résultat net comptable 149 405 euros

### 2.1.1 Faits significatifs de la période

Aucun événement significatif sur la période.

### 2.1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les états financiers 2024 étaient établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 201403 relatif au plan comptable général. Les états financiers 2025 sont établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général.

Les principaux changements concernent notamment :

- la modernisation de la présentation du bilan et du compte de résultat avec l'application de nouveaux modèles (ajout d'une ligne Instruments financiers à terme et jetons détenus à l'actif et au passif, reclassement des plus ou moins-values sur cession d'actifs en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature des actifs cédés dès lors qu'ils ne sont pas liés à un événement "majeur et inhabituel") ;
- l'évolution de la notion de résultat exceptionnel : le résultat exceptionnel est désormais réservé aux produits et charges directement liés à un événement "majeur et inhabituel", aux écritures d'origine purement fiscale et aux impacts des changements de méthode ou corrections d'erreurs ; les éléments qui ne correspondent plus à cette définition sont reclassés dans le résultat courant en résultat d'exploitation ou résultat financier selon leur nature ;
- la suppression de la technique du "transfert de charges" : les remboursements / indemnités sont classés directement dans les comptes concernés.

Les nouvelles dispositions s'appliquent à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 et n'ont généré aucun retraitement sur la présentation de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

#### TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont susceptibles d'être dépréciés lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif significatif par rapport à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, cette dernière étant appréciée en fonction de critères multiples tels que l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de rentabilité, les perspectives de développement à long terme, la conjoncture. Il est tenu compte de la valeur de marché des actifs détenus par les filiales ou sous filiales.

#### CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## ACTIONS PROPRES

La Société détient 153 de ses propres actions à la suite du regroupement d'actions effectif en date du 18 mars 2021.

## PROVISIONS

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de réglementation comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs représentant une obligation probable ou certaine qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

### 2.1.3 Notes relatives aux postes de Bilan - actif

#### 2.1.3.1 Créances

Tableau des créances et comptes de régularisation (en milliers d'euros)

Créances	Montant brut 2025	Provision	Montant net 2025	Montant net 2024
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>				
<b>Autres créances</b>	<b>6 101,1</b>		<b>6 101,1</b>	<b>5 917,9</b>
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Divers				
Groupe et associés	6 101,0		6 101,0	5 917,9
Débiteurs divers	0,0		0,0	0,0
Charges constatées d'avance	0,1		0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>6 101,1</b>		<b>6 101,1</b>	<b>5 917,9</b>

Tableau de ventilation des créances et comptes de régularisation par échéance (en milliers d'euros)

Créances	Montant brut 2025	à 1 an	à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Divers			
Groupe et associés	6 101,0	6 101,0	
Débiteurs divers	0,0	0,0	
Charges constatées d'avance	0,1	0,1	
<b>Total</b>	<b>6 101,1</b>	<b>6 101,1</b>	

### 2.1.1 Notes relatives aux postes de Bilan - passif

#### 2.1.3.2 Capitaux propres

Le capital au 31 décembre 2025 s'élève à 1 475 420 euros divisé en 73 771 actions de valeur nominale de 20 euros chacune et de 10 parts de commandité au nominal de 100 euros.

L'assemblée générale mixte du 5 juin 2025 a décidé d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 d'un montant de 210 729 euros au compte report à nouveau.

### 2.1.3.3 Emprunts et autres dettes

Tableau de ventilation des dettes par échéance (en milliers d'euros)

Emprunts et autres Dettes	31/12/2025	à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2024
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>			<b>0,1</b>
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de Crédit	0,1	0,1			0,1
Emprunts et dettes financières divers					
Groupe et associés					
<b>DETTES ET AUTRES DETTES</b>	<b>30,3</b>	<b>30,3</b>			<b>24,8</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	30,3	30,3			24,8
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>Total</b>	<b>30,4</b>	<b>30,4</b>			<b>24,9</b>

Charges à payer inclus dans les postes du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,1
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,3	24,8
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>30,4</b>	<b>24,9</b>

## Autres informations

### 2.1.3.4 Transactions effectuées par la société avec des parties liées

Les transactions avec les parties liées relèvent principalement de prêts, et accessoirement de prestations de services et de refacturations de la Société ALTAREA SCA.

Les sommes mises à disposition portent intérêts dès le jour de leur mise à disposition selon le taux d'intérêts maximum fiscalement déductible en France.

### 2.1.3.5 Résultat par action

Le résultat net par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres auto-détenus.

Pour le calcul du résultat net dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la Société.

Les actions potentielles sont traitées comme dilutives si la conversion éventuelle en actions ordinaires implique une réduction du résultat par action.

### 2.1.3.6 Endettement financier

L'endettement financier net de la Société au 31 décembre 2025 s'établit à **- 6 104 462** euros. Il représente la position créditrice ou débitrice de la société vis-à-vis de ses tiers hors cycle d'exploitation c'est-à-dire en ne prenant pas en considération les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales.

<b>Endettement financier net = Dettes bancaires + C/C Associés – Disponibilités - VMP</b>
---

En milliers d'euros	31/12/2024	Flux de Trésorerie	Variation "non cash"	31/12/2025
Endettement obligataire et bancaire, hors découverts bancaires				
Découverts bancaires				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(31,7)	28,3		(3,4)
Prêts participatifs et avances Groupe et associés	(5 586,2)	(88,0)	(156,2)	(5 830,4)
Intérêts courus sur avances Groupe et associés	(331,6)		60,9	(270,7)
<b>Endettement financier net</b>	<b>(5 949,6)</b>	<b>(59,7)</b>	<b>(95,3)</b>	<b>(6 104,5)</b>

### 2.1.3.7 Situation fiscale

Au titre de la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, la SCA NR 21 a un résultat fiscal nul après imputation des déficits reportables. Les déficits reportables restants s'élèvent 277 milliers d'euros.

### 2.1.3.8 Identité de la société mère consolidant les comptes

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société ALTAREA SCA (RCS PARIS 335 480 877) dont le siège social se situe 87 rue de Richelieu 75002 Paris.

Les états financiers consolidés peuvent être obtenus au siège de la Société.

### 2.1.3.9 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

### 2.1.3.10 Engagements hors bilan

Néant.